

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

1. Ouverture de l'assemblée

Au total 44 membres ont assisté, en direct ou en différé, à l'assemblée générale annuelle 2022 de la caisse.

1.1. Mot de bienvenue

Les membres sont informés de l'animation de cette première assemblée générale annuelle à distance qui sera réalisée par Mme Natacha Savard. Les intervenants sont présentés.

La présidente de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix) déclare l'assemblée ouverte à 18h30 et souhaite la bienvenue à tous.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Le mot du président et chef de la direction du mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est diffusé à l'assemblée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Les informations et les règles afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée sont présentées aux membres.

La présidente explique la définition d'un membre de plein droit.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Le déroulement pour cette assemblée à distance est présenté. Étant donné le mode de votation, la nomination de deux scrutateurs doit être faite. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que Mesdames Kristina Gagnon et Natacha Savard agissent à titre de scrutatrices. La proposition est adoptée.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

M. Stéphane Bouchard, secrétaire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Adoption de résolutions spéciales
 - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
- 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé
- 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4. Élection par acclamation
 - 5.3.5. Élection par votation (vote en différé)
- 5.4. Précisions sur l'exercice de vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022

La présidente informe les membres que, tel que mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance au préalable, il n'y aura donc pas de lecture ou de résumé qui sera réalisé et que l'assemblée est prête à en faire l'adoption.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022.

3. Retour sur l'année 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Mme Natacha Savard présente d'abord les administratrices et administrateurs qui composent le conseil d'administration et invite ensuite les membres à écouter l'entrevue réalisée avec la présidente Mme Diane Harvey, la présidente du comité gouvernance et éthique, Mme Marilyn Tremblay et M. Steve Tremblay, président du comité audit et déontologie.

Ensemble, ils font une rétrospective de la dernière année qui s'est déroulée en partageant d'abord leur plus grande fierté en matière d'accompagnement des membres dans leur autonomie financière, de leadership socioéconomique et d'atteinte des cibles en matière de parité. La caisse a connu une très belle année en poursuivant ses engagements dans la communauté à travers nos différents leviers, en s'assurant de conserver une gestion saine et prudente et en poursuivant ses efforts à l'égard du développement durable.

Finalement, Mme Tremblay souligne la proximité de la caisse avec ses membres et sa collectivité qui se crée au quotidien par l'engagement d'employés, gestionnaires et administrateurs dévoués. M. Tremblay constate quant à lui la capacité d'adaptation de l'équipe de la Caisse, du travail quotidien où l'intérêt du membre est cœur des priorités. Finalement, la présidente mentionne que les réalisations de la dernière année n'auraient pas été possibles sans le travail de gestionnaires impliqués, du directeur général M. Patrick Lévesque, des administratrices et administrateurs et remercient nos 12 676 membres pour leur confiance renouvelée.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Natacha Savard poursuit avec la présidente du conseil d'administration pour la présentation du rapport sur la surveillance des règles déontologiques de la caisse qui est réalisée sous forme d'entrevue.

Afin de répondre au cadre légal de l'assemblée relativement aux pratiques de la caisse quant aux règles déontologiques, elle confirme qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée en 2022, que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec le code de déontologie et les règles déontologiques qui s'appliquent et que la caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Avant de présenter les résultats de la caisse les membres sont invités à écouter une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Par la suite, les faits saillants du rapport financier de l'année 2022 pour la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix) sont présentés aux membres sous forme de capsule vidéo.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Natacha Savard présente d'abord le solde du Fonds d'aide au développement du milieu et invite les membres à regarder une courte capsule vidéo présentant les projets soutenus par la caisse au cours de la dernière année représentant un montant total de 325 642 \$ ainsi que le bilan de notre engagement dans le milieu présenté sous forme d'entrevue avec M. Donald Lavoie, président du comité coopération et Mme Caroline Rossetti, conseillère vie associative régionale. Ils présentent leurs principales fiertés de la dernière année, que ce soient les différentes initiatives en matière d'éducation financière et notre engagement dans la communauté. Un bilan est réalisé pour nos différents programmes : Fonds d'entraide Desjardins, Créavenir, Microcrédit aux entreprises et Fonds du Grand Mouvement. En matière de support à la jeunesse, Mme Rossetti informe les membres du partenariat avec les écoles pour la Caisse Scolaire ainsi que le total de bourses remis aux jeunes de la région via nos différents programmes.

4. Période de questions

Les membres de la Caisse sont invités à adresser leurs questions au Conseil d'administration. Un membre souhaite savoir le nombre de personnes présentes en virtuel et on lui répond que 40 membres sont présentement en ligne. Finalement, on souligne l'implication et l'engagement des membres du conseil d'administration à faire vivre aussi bien le modèle coopératif.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Adoption de résolutions spéciales

La vice-présidente mentionne que le conseil d'administration recommande de modifier la répartition des administrateurs au sein de groupes protégés par secteurs afin de se donner davantage d'agilité dans l'atteinte du profil collectif enrichi.

5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation

Le conseil d'administration souhaite donc apporter les modifications suivantes à l'option B de l'Annexe « A » du *Règlement intérieur de la Caisse* :

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

Que l'annexe « A » décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes soit modifiée de manière à :

- Diminuer de cinq (5) à trois (3) le nombre d'administrateurs du Groupe FG (groupe défini par les limites de la Ville de Baie-Saint-Paul, des Municipalités de Les Éboulements et de Petite-Rivière-Saint-François et des Municipalités de paroisse de Saint-Irénée et Saint-Urbain).
- Augmenter d'un (1) à trois (3) le nombre d'administrateurs du Groupe H, ouvert à tout membre de plein droit de la caisse résidant, domicilié ou travaillant au Québec (universel);

Et que ces modifications entrent en vigueur immédiatement après la levée de l'assemblée générale annuelle du 3 avril 2023.

La vice-présidente présente également les modifications proposées par le conseil d'administration quant au *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs*.

Le conseil d'administration est composé de onze (11) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	Nombre d'administrateurs	Répartition des administrateurs sortants de charge par groupes
31/12/2023 (AGA 2024)	3	<ul style="list-style-type: none">• Un (1) poste provenant du groupe D• Un (1) poste provenant du groupe FG• Un (1) poste provenant du groupe H
31/12/2024 (AGA 2025)	4	<ul style="list-style-type: none">• Un (1) poste provenant du groupe C• Deux (2) postes provenant du groupe FG• Un (1) poste provenant du groupe H
31/12/2025 (AGA 2026)	4	<ul style="list-style-type: none">• Un (1) poste provenant du groupe A• Un (1) poste provenant du groupe B• Un (1) poste provenant du groupe E• Un (1) poste provenant du groupe H

Le premier cycle débute au 1^{er} janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Le présent règlement entre en vigueur immédiatement après la levée de l'assemblée générale annuelle du 3 avril 2023.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter la résolution spéciale concernant les modifications de l'annexe « A » du *Règlement intérieur de la Caisse* ainsi qu'au *règlement relatif à la rotation des administrateurs*.

5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé

Avant la présentation du partage des excédents annuels, l'animatrice invite les membres à écouter une courte vidéo présentant la ristourne.

Le directeur général présente à l'assemblée la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels.

Les excédents nets après ristournes aux membres sont de 1 346 000 \$.

À ce montant, on additionne :

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

- L'affectation aux réserves plus-value et autres éléments de 19 105 000 \$;
- La somme nette utilisée en provenance de la réserve du Fonds d'aide au développement du milieu de 170 000 \$;
- Et l'ajustement net relatif aux ristournes de l'année précédente de 11 000\$

Du solde des excédents à répartir de 20 632 000 \$, on soustrait :

- L'affectation au Fonds d'aide au développement du milieu de 200 000 \$;
- L'affectation à la réserve pour ristourne éventuelle de 4 148 000 \$
- Et l'affectation à la réserve générale de 16 284 000 \$.

Le conseil d'administration est donc heureux de proposer aux membres le versement d'une ristourne totale de 1 014 490 \$, soit 814 490 \$ sous forme de ristourne individuelle et 200 000 \$ pour le Fonds d'aide au développement du milieu.

La ristourne se détaille de la manière suivante :

- Ristourne Volume :
 - 106 000 \$ pour les comptes
 - 88 000 \$ pour les épargnes et placements
 - 48 000 \$ pour les Fonds
 - 207 000 \$ pour les prêts et marges de crédit
- Ristourne Assurances : 121 000 \$
- Ristournes Cartes de crédit : 61 000 \$
- Ristournes par produits : 161 000 \$
- Ristourne services de placement et d'investissement : 22 000 \$

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu que le projet de répartition des excédents annuels soit soumis au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.3. Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Les officiers sont nommés pour la période d'élection. Mme Marilyn Tremblay agira à titre de présidente d'élection et M. Patrick Lévesque agira comme secrétaire d'élection.

5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

La présidente du comité de mise en candidatures, Mme Julie Bouchard, présente le rapport du comité.

Elle rappelle d'abord la démarche du profil collectif enrichi, les cibles de compétences et de représentativité recherchés pour l'appel de candidatures 2023.

Cette année, quatre postes sont à combler et le Conseil d'administration était particulièrement à la recherche de membres répondants aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif:

- Un poste pour le groupe A: Saint-Irénée
- Un poste pour le groupe B : Les Éboulements
- Un poste pour le groupe C : Baie-Saint-Paul
- Un poste pour le groupe H : province de Québec

Des membres avec les profils suivants sont recherchés:

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants: gestion financière et comptabilité;
- 1 femme et 3 hommes pour maintenir la parité.

Finalement le Conseil d'administration est à la recherche de membres appartenant aux groupes d'âge suivants: un de 35-49 ans, un de 50-64 ans et deux de 65 ans et plus.

À l'issue de la période de l'appel de candidatures, la Caisse a reçu huit candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année sont :

Pour le groupe A : M. Stéphane Bouchard
Pour le groupe B : Mme Julie-Noël Girard
M. Steve Tremblay
Pour le groupe C : Mme Jennie Barrette
Mme Madeleine Desgagné
M. Rodolphe Kerbouriou
Pour le groupe H : M. Claude Bédard
M. Michaël Gagnon

Mme Bouchard mentionne également qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite est disponible sur demande à la Caisse.

5.3.3. Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, à tour de rôle et en ordre alphabétique, chaque personne est invitée à présenter leur candidature.

Mme Jennie Barrette
M. Claude Bédard, représenté par Mme Marie-Andrée Bédard
M. Stéphane Bouchard
Mme Madeleine Desgagné
Mme Julie-Noël Girard
M. Michaël Gagnon
M. Rodolphe Kerbouriou
M. Steve Tremblay

5.3.4. Élection par acclamation

Le nombre de mises en candidatures reçues dans les délais étant égal au nombre de postes à combler pour le groupe A, la présidente d'élection déclare élu par acclamation M. Stéphane Bouchard.

5.3.5. Élection par votation (vote en différé)

La présidente d'élection mentionne que les candidats pour les groupes B, E et H feront l'objet d'un vote en différé dans les quatre prochains jours.

Avant de passer aux précisions sur le vote en différé, elle souligne l'engagement et le dévouement de deux administrateurs qui terminent leur mandat ce soir : M. Marius Gagné après 35 ans comme administrateur et Mme Diane Harvey après 25 ans d'implication dont 12 ans à la présidence du conseil d'administration. Mme Tremblay les remercie au nom de Desjardins pour tout le travail accompli.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Les précisions sont apportées quant à l'exercice du vote en différé qui se tiendra dès la fin de l'assemblée et pendant les 4 prochains jours et qui portera sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes ainsi que sur l'élection des membres du conseil d'administration.

Un rappel est également fait pour la réécoute de l'assemblée disponible sur le site internet et que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Les votes peuvent se faire via Accès D en ligne ou mobile ou encore, pour les personnes n'ayant pas Accès D, avec la borne de votation disponible au siège social de la Caisse pour les 4 prochains jours.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente annonce que la période de votation débutera dès ce soir, le 3 avril à la fin de l'assemblée, pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23h59 le lundi 7 avril. Les résultats des votes seront publiés sur le site de la caisse de 24h à 48h après la fin de la période de votation. C'est ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif. Dans un tel cas, la présidente informe les membres des étapes qui suivront.

Pour terminer cette partie de l'assemblée, la présidente remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle. Elle compte sur la participation de tous pour faire de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix) une coopérative dont nous continuerons d'être fiers.

Pour cette dernière assemblée, elle remercie les membres pour leur confiance, le conseil d'administration pour leur soutien et leur collaboration au fil des ans, tous les employés pour leur engagement ainsi que le directeur général.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

95,99 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élections des administrateurs

Pour le groupe B, défini par les limites de la Municipalité des Éboulements, pour lequel deux candidats avaient soumis leur candidature, soit Mme Julie-Noël Girard et M. Steve Tremblay, les membres ont déclaré élue la candidate suivante :

Mme Julie-Noël Girard

Pour le groupe E, défini par les limites de la Ville de Baie-Saint-Paul, pour lequel trois candidats avaient soumis leur candidature, soit Mme Jennie Barrette, Mme Madeleine Desgagné et M. Rodolphe Kerbouriou, les membres ont déclaré élue la candidate suivante :

Mme Jennie Barrette

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

Pour le groupe H, province de Québec, pour lequel deux candidats avaient soumis leur candidature, soit M. Claude Bédard et M. Michaël Gagnon, les membres ont déclaré élu le candidat suivant :

M. Michaël Gagnon

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 12 avril 2023.

Diane Harvey, présidente

Date

Stéphane Bouchard, secrétaire

Date